

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 4 novembre 2024 à 11h15,

Les personnes présentes et qui ont émarginé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO ÉPARGNE RETRAITE. La convocation initiale à 11h15 n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Bruno-Alain MARTIN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2023 ;
 - o le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - o la convocation à la présente AGOA ;
 - o le texte des résolutions proposées ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2024 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en vue de négocier les contrats d'assurance souscrits par l'Association ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno-Alain Martin ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Quesnot ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Cousin ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Laurent ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport sur les comptes annuels ainsi que la lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2023, approuve le



rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de (3000) euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à (11 780) euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du budget prévu pour l'exercice 2023, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation à la Fédération conformément à l'article 14 de ses statuts pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.



SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno-Alain Martin pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Quesnot pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Cousin pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Laurent pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

[Page de signature ci-dessous]



PAGE DE SIGNATURE

4.11.2024



Monsieur Bruno-Alain MARTIN
Président